



Compte rendu CHSCT de l'administration centrale

Réunion du 28 avril 2020



Le CHSCT de l'administration centrale s'est réuni le 28 avril 2020 sous la présidence de Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines.

Muriel Mahé et Annick Pinard ont participé à cette réunion pour l'Alliance du Trèfle, représentée dans cette instance par la CFTC-MAE.

Après lecture des déclarations liminaires (voir celle de l'Alliance du Trèfle) les points à l'ordre du jour sont abordés.

I. Organisation du travail mise en œuvre dans le cadre de l'épidémie

Jean-Pascal Fayolle rappelle les différents points de la circulaire de la secrétaire générale du 17 mars :

- 1-priorité au télétravail, qui restera sans doute la priorité des premières semaines du déconfinement. Le présentiel est limité aux missions essentielles, ne pouvant pas être télétravaillées.
- 2- respect des règles de distanciation,
- 3- garde des enfants de moins de 16 ans en télétravail, ou en ASA si le télétravail n'est pas possible,
- 4- pour les personnes vulnérables (à risque), télétravail ou ASA,
- 5- tous les déplacements non essentiels ont été reportés. Les réunions ont été organisées d'abord en audioconférence et maintenant en visioconférence.

La FAQ RH précise que l'encadrement doit garder un contact régulier avec les personnes en télétravail ou ASA (au moins un contact par semaine).

Au 22 avril, sur les 1931 agents de l'administration centrale, 1559 étaient en télétravail, 238 en ASA et 54 en congé maladie (soit 2,8 %, pourcentage constant par rapport à l'année précédente). Ont été recensés 51 suspicions de Covid-19 et 9 cas confirmés, aucun décès.

L'Alliance du Trèfle demande des précisions sur les cas recensés (les personnes ont-elles présenté des formes graves de la maladie, ont-elles été hospitalisées ?) et souhaite savoir si l'administration dispose d'informations concernant l'entourage des agents (cas graves, décès parmi les proches) qui pourraient générer des situations de détresse, nécessitant un maximum de bienveillance à l'égard de ces agents.

Jean-Pascal Fayolle ne dispose pas d'informations précises et l'employeur ne peut pas demander d'informations sur la famille qui relève de la sphère privée. Quelques agents ont fait part à leurs collègues de situations difficiles.

Jeannine Bénoliel, médecin de prévention pour l'administration centrale, confirme que la famille relève de la sphère privée. Par ailleurs elle indique que le nombre de cas confirmés de Covid-19 est sous-évalué, certaines personnes atteintes n'ayant pas voulu se signaler à l'administration.

En ce qui concerne les certificats médicaux pour les personnes vulnérables, elle précise que depuis le début de confinement les médecins traitants, mais également les médecins de prévention, peuvent les établir. Il n'y a pas d'information sur la poursuite de ce dispositif après le confinement.

Jean-Pascal Fayolle indique que des précisions sont attendues en interministériel. Les ASA seront-elles maintenues à la reprise ou faudra-t-il des arrêts maladie ?

Les organisations syndicales demandent s'il est possible d'avoir plus de précisions sur les 238 personnes en ASA : missions non télétravaillables, absence de matériel, ou garde d'enfants... Jean-Pascal Fayolle indique qu'il n'est pas possible de les différencier et que l'ordonnance 2020-430 ne fait pas de distinction au sein de la situation ASA.

Il précise que si l'agent effectue un travail (mail de demande du supérieur et rendu de l'agent), l'agent est considéré en télétravail avec des horaires et une disponibilité qui peuvent être adaptés ainsi qu'un niveau d'exigence inférieur. Cela est rappelé dans la FAQ RH. Il n'est en revanche pas possible de « découper » la journée en ASA et télétravail.

Il remercie le bureau de l'informatique de proximité (BIP), très mobilisé pendant la période, qui a beaucoup fait pour équiper les agents, mais constate que si 80,8 % des agents sont en télétravail, il n'y a pas autant de matériel issu du MAA. Certains agents sont donc en télétravail avec leur propre matériel.

Jean-Pascal Fayolle confirme que le régime de l'ASA ne génère pas de RTT. Equitime est en cours de reparamétrage.

II. Travail à distance

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, décrit le déploiement du télétravail au MAA, première mesure mise en place pour le confinement.

Une organisation avec 100 % de télétravail se conçoit différemment d'un télétravail « normal ». Le maintien du lien est essentiel. Le supérieur hiérarchique doit maintenir le contact avec les agents isolés. Pour cela le MAA a diffusé et diffuse toujours des bonnes pratiques : guide du télétravail en situation exceptionnelle de la Région Grand Est, lutte contre les TMS (site SST)... L'administration est consciente que le transport du travail à domicile n'est pas forcément simple et nécessite, avec la porosité des vies familiale et professionnelle, une nouvelle organisation du travail.

La charte des temps est difficile à appliquer, il faut de la souplesse pour l'organisation du temps,

avec un aménagement de pauses...

Des formations à distance ont été déployées.

Le MAA apporte une attention particulière aux personnes vulnérables et aux personnes en situation de handicap.

Frédéric Masson, chef du bureau de l'informatique de proximité, indique que le BIP a été très sollicité pendant cette période pour mettre en place rapidement 200 ordinateurs. Les portables ont été privilégiés aux mini UC, car sinon il fallait aussi des écrans, des claviers...

Comme certaines applications ne fonctionnent que sur Windows 7, des agents ont été amenés à emporter leur poste chez eux. Des livraisons à domicile ont été assurées pour le matériel de grande taille.

Actuellement la distribution est de l'ordre de 30 machines par semaine.

Jean-Pascal Fayolle indique qu'un décret devait sortir sur le télétravail (dans un contexte hors-Covid-19) prévoyant trois types de télétravail : le télétravail régulier (tel que connu jusqu'au confinement), le télétravail ponctuel (annualisé) et le télétravail exceptionnel (confinement).

Pour les agents qui ont dû acheter du matériel pour pouvoir travailler correctement chez eux, il n'est pas prévu de remboursement. Une expertise interministérielle est actuellement en cours sur une possible prise en charge des forfaits téléphoniques.

Dans l'optique du déconfinement, le MAA s'organise plutôt pour faire revenir les agents dont le retour permettra d'améliorer notablement la qualité de travail (notamment si accès nécessaire à des dossiers papiers) qu'à lancer une nouvelle vague d'équipements.

Pour les agents partis avec un ordinateur fixe, quand ils reviendront, ce sera définitivement avec leur ordinateur, sans possibilité de télétravail ensuite.

Sur le type d'équipement informatique à privilégier, une réflexion globale est en cours, mais, pour Frédéric Masson, il n'est pas certain qu'on aille vers un portable pour tout le monde compte tenu du coût (1200€ pour un portable auquel il faut ajouter 500€ pour une mini-station permettant de travailler correctement en télétravail).

III. Travail en présentiel

Stéphanie Frugère rappelle les mesures mises en place avant le confinement : gestes barrière, affichage, prestations de ménage renforcées pour matériel touché fréquemment.

Lors du confinement, le présentiel a été limité et des mesures ont été prises pour le gardiennage, le courrier et la logistique, en veillant à ce qu'un agent ne puisse être présent que si un supérieur hiérarchique était présent sur le site (pas d'agent isolé).

Les horaires d'accès ont été élargis.

Marc Rauhoff, sous-directeur de la logistique et du patrimoine, précise que certains bâtiments sont actuellement vides (Maine) ou peu occupés (Vaugirard).

L'alimentation en permanence de gel hydro-alcoolique (entrée et à chaque étage) et de savon dans les sanitaires a été effective avant le confinement, a continué pendant et continuera après. Le nettoyage s'est poursuivi avec une demande de nettoyage des poignées de porte et le respect des instructions nationales.

En cas de suspicion ou de confirmation de Covid-19, un nettoyage systématique du bureau de

l'agent, avec un produit adapté, a été réalisé.

Le gardiennage a été adapté à la demande des directions, mais aussi à la disponibilité des personnes, d'où une adaptation des horaires.

Le plan de continuité d'activité de la sous-direction de la logistique et du patrimoine (SDLP) établi avant le confinement comprend la sécurité des agents (2 personnes en présentiel), le courrier (lundi, mercredi et vendredi : 3 agents), les approvisionnements (1 agent), les achats (en télétravail) et la maintenance technique des bâtiments.

Il n'y a pas eu de maintien sur place du personnel en régie (en ASA, à disposition de l'administration).

Jean-Pascal Fayolle reprend les missions essentielles maintenues en présentiel pendant le confinement : SDLP, courrier (distribution et tri), informatique, missions nécessitant un accès aux pièces papier et à certaines applications essentielles et encadrement.

Sur le port de masques, Jean-Pascal Fayolle indique qu'il n'y a pas d'instruction jusque là, donc pas de fourniture de masques aux agents. Des consignes interministérielles sont attendues.

Stéphanie Frugère insiste sur la distanciation, plus importante que le port de masque. Pendant le confinement, la distanciation est respectée compte tenu de la faiblesse de l'effectif présent.

Même avec le port de masques obligatoire dans les transports en commun, le MAA ne fournira des masques que si la consigne générale est que l'employeur doit fournir les masques pour le transport.

Sur les indemnités de repas pour les agents venant en présentiel, en l'absence de restauration collective, Jean-Pascal Fayolle indique que le décret 2020-404 du 7 avril 2020 prévoit les modalités d'indemnisation.

Isabelle Cenzato, cheffe de la mission des affaires générales du secrétariat général, précise que les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore adoptées. Il est envisagé que les agents qui sont venus produisent une attestation sur l'honneur contresignée par leur supérieur hiérarchique.

L'Alliance du Trèfle constate que le décret du 7 avril étant rétroactif, les personnes n'ayant pas conservé leurs justificatifs pour les repas entre le 17 mars et le 7 avril peuvent rencontrer des difficultés pour se faire rembourser.

Si l'administration accepte qu'une attestation sur l'honneur contresignée par le supérieur hiérarchique puisse servir de justificatif, le problème sera réglé.

Concernant la désinfection du matériel personnel des agents (clavier...), Marc Rauhoff précise que le marché de nettoyage actuel ne le prévoit pas. Faudra-t-il fournir du matériel de nettoyage aux agents ?

Pour Stéphanie Frugère, on ne pourra pas vivre dans un environnement stérile, d'où l'importance des comportements individuels : se laver les mains, ne pas se toucher le visage...

De même des règles très strictes doivent être appliquées en cas de suspicion : les gens qui toussent ne doivent pas venir au bureau.

Jean-Pascal Fayolle indique que pour éviter les heures de pointe dans les transports en commun, l'élargissement des horaires est en cours d'étude. L'administration a bien conscience que certains collègues auront peur de venir au bureau au moment du déconfinement.

IV. Accompagnement des agents

Agnès Deville-Viziteu, cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale, indique que le réseau de prévention habituel fonctionne toujours en télétravail, notamment les deux assistantes de service social affectées à l'administration centrale travaillent toujours et beaucoup.

Les aides d'urgence sont toujours attribuées (mission essentielle).

Un flash info # RH a été diffusé le 10 avril avec les coordonnées du cabinet médical et du service social du personnel.

Les inspecteurs en santé et sécurité au travail (ISST) ont réalisé un travail important d'évaluation des risques liés à l'exposition au SRAS-CoV-2.

Un numéro vert permettant l'accès à une cellule de soutien psychologique (IAPR) a été mis en place (permet jusqu'à trois entretiens avec des psychologues). 26 appels ont été reçus.

Ce dispositif est complémentaire à celui des assistantes de service social .

Le télétravail est inhabituel pour beaucoup de personnes, et le confinement augmente les violences intrafamiliales.

Sur la distinction entre l'accompagnement des cadres et celui des assistantes de service social et de la cellule de soutien (dans une direction, la hiérarchie renvoie systématiquement au numéro vert), Jean-Pascal Fayolle indique que les cadres ne peuvent pas intervenir sur ce qui relève de la situation personnelle, familiale de l'agent.

Jeannine Bénoliel ajoute que les cadres ne sont pas des psychologues, contrairement aux personnes de l'IAPR qui reçoivent les appels. Chacun peut apporter quelque chose aux agents, mais il faut parfois passer la main. Si la hiérarchie renvoie sur la cellule de soutien, c'est qu'elle ne se sent pas à même de répondre aux agents.

V. Déconfinement

Jean-Pascal Fayolle présente les grands principes généraux du déconfinement au MAA, sachant que les modalités précises sont conditionnées aux décisions nationales et à de nombreux travaux en interministériel.

Un retour progressif est envisagé. Il faudra maintenir le plus possible le télétravail.

Le MAA souhaite maintenir le présentiel qui existait déjà, et l'étendre aux agents dont les missions seraient beaucoup mieux assurées en présentiel qu'en télétravail.

Le retour en présentiel des cadres est souhaité mais en roulement entre chef et adjoint.

Une vigilance particulière est accordée pour les personnes en ASA voulant absolument revenir. Leur retour sera lié aux capacités d'accueil du MAA (pas plus de 20 % des agents en présentiel la première semaine).

La distanciation sociale doit être respectée dans les bureaux : 1 à la fois, ou 2 dans un grand bureau, attribution d'autres bureaux...

Un retour ponctuel (une à deux heures pour ramener et reprendre des dossiers) est possible, lié à la capacité d'accueil physique et aux transports.

Aucune réunion physique avec de nombreuses personnes n'est envisagée .

Un suivi au jour le jour sera réalisé.

L'Alliance du Trèfle indique que le télétravail ou le présentiel ponctuel ne sont possibles qu'avec un équipement mobile. Elle attire l'attention sur les agents en poste à Auzeville, qui disposent essentiellement de postes fixes qu'ils ont emmené à leur domicile. Au retour ils ne pourront pas faire la navette avec leur équipement.

JPF confirme qu'il sera difficile pour ces agents, une fois qu'ils auront repris leur travail en présentiel, de repartir en télétravail.

Marc Rauhoff indique que les déménagements sont décommandés, en attente de stabilisation pour les recommander. Il n'y aura pas de début de travaux avant septembre-octobre, ce qui laisse une marge sur les parkings pour les personnes qui voudraient venir en voiture (sous réserve des restrictions à la circulation automobile prévues par la Mairie de Paris).

Jean-Pascal Fayolle indique que des recommandations nationales sont attendues sur l'occupation des locaux. Une communication sur le nettoyage des locaux est prévue. Elle sera liée aux consignes interministérielles.

Pour les sanitaires, Marc Rauhoff précise qu'à chaque rénovation de locaux, l'eau chaude sanitaire est installée. Dès le confinement, la SDLP a commandé 200 distributeurs de papier sécable pour remplacer les sèche-mains, et 140 seront en place avant le 11 mai. L'administration centrale dispose de 1500 litres de gel hydro-alcoolique.

L'Alliance du Trèfle demande de fermer les salles de réunion sans fenêtre, sans aération, où seule existe une climatisation.

Jean-Pascal Fayolle indique que le sujet de la climatisation des locaux est bien identifié.

Marc Rauhoff précise que sur le site de Vaugirard, le renouvellement d'air est assuré par une centrale d'air sans recyclage.

Ponctuellement, deux locaux sont climatisés avec recyclage d'air à Vaugirard et un sur le site de Maine. Ces climatisations seront fermées.

Pour les réunions, Jean-Pascal Fayolle indique que les réunions physiques ne sont pas prévues immédiatement, mais que les personnes voudront se parler.

En ce qui concerne la capacité des salles de réunion, Marc Rauhoff précise elle a été divisée par deux en affichage dans Mosar.

Le sujet des masques et des tests de dépistage sera traité en interministériel.

Les mesures barrière seront affinées d'ici la reprise.

Le sujet des horaires décalés n'est pas arbitré à ce stade.

En ce qui concerne la restauration, Stéphanie Frugère indique que l'AURI attend les instructions générales. Le 16 mars, l'AURI avait déjà fonctionné avec des mesures de distanciation très strictes. Il faudra s'adapter en fonction du retour au travail des agents. L'AURI a fait également une proposition d'évolution de l'offre sur les repas à emporter.

Le RIE de Maine s'organise pour ouvrir le 11 mai. Par contre pour Vaugirard, il n'y a pas de réponse formelle, mais le MAA pense que le restaurant ne rouvrira pas.

Jean-Pascal Fayolle évoque la possibilité que les agents puissent manger dans leur bureau.

Pour Jean-Pascal Fayolle trois phases vont se succéder :

- le retour progressif au présentiel,
- la diminution de l'épidémie,
- la réorganisation en fonction du RETEX de cette épidémie (actuellement vécue par tous en mode « crash test »).

Le télétravail sera différent après cette période.

Pour les photocopieurs, il n'y aura pas de nettoyage entre deux utilisateurs : il faut que les agents se lavent les mains après manipulation de matériel commun, du gel sera mis à disposition. Stéphanie Frugère confirme la nécessité du changement des comportements individuels : aérer son bureau, ne pas prêter ses affaires...

L'Alliance du Trèfle pense qu'une distanciation d'1 à 2 m entre deux personnes n'est pas ingérable. Pour protéger le collectif chacun doit prendre à sa charge des gestes barrière. Si avant le confinement tout le monde n'avait pas conscience de l'importance et de l'urgence, aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Jean-Pascal Fayolle conclut la réunion en indiquant que des réunions en format CTM ou CHSCTM ont lieu toutes les semaines avec les organisations syndicales et remercie Agnès Deville-Viziteu qui doit rejoindre prochainement une autre affectation.